



# Charte de l'Atelier CCC mars 2012

## Chapitre 1 : L'esprit de notre démarche

1. Au sein de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX France), Association publique de laïcs de droit pontifical fondée sur une spiritualité ignatienne, l'atelier CCC – Chrétiens Coresponsables de la Création – a pour mission :

- d'être, pour ses membres guidés par la spiritualité ignatienne, un lieu de ressourcement sur la dimension évangélique du respect de la Création;
- d'être un lieu d'approfondissement personnel sur l'importance du développement responsable et solidaire ;
- d'être un lieu pour trouver la juste place de l'homme comme créature et comme co-créateur ;
- d'être un lieu pour repérer les signes des temps et les appels de Dieu dans le monde où les membres vivent (travail, famille, communauté, équipe CVX, autres lieux d'engagements, etc.) et les aider à définir leur apostolat dans le domaine du respect porté à la Création ;
- d'être, par des moyens variés sans cesse à inventer, un lieu d'appel de ses membres à être veilleurs et éveilleurs, pour interroger la Communauté de Vie Chrétienne et l'aider à repérer à son tour les signes des temps et les appels de Dieu dans le monde.
- d'être un soutien de l'action apostolique de ses membres. Ceux-ci sont invités, après discernement communautaire, à faire évoluer la société par exemple, par des actions individuelles, familiales, associatives ou politiques.

2. L'atelier CCC se conforme pleinement à la Charte des Ateliers de la CVX-France, rappelée en annexe\*. Il est celui qui aborde en profondeur le domaine du soin porté à la Création.

3. L'atelier CCC agit en particulier pour répondre à l'appel de Luke Rodrigues, s.j., vice-assistant mondial, lancé à la CVX-France en 2010 au Congrès de Nevers :

« Pour ce qui est de la force tournée vers l'extérieur, je vous demande d'être actifs dans le domaine de l'écologie. S'il vous plaît, chargez-vous de cette mission de protection de toute la Création ! Comme chrétiens, c'est un de nos devoirs de répondre aux signes des temps. Nous sommes conscients des différents problèmes écologiques.

Nous sommes concernés par eux et déjà quelques-uns parmi nous s'en préoccupent. Mais nous devons faire plus et nous devons le faire ensemble.

- Nous pouvons prendre soin de la terre en choisissant un style de vie simple.
- Nous pouvons nous engager dans des actions de préservation des ressources naturelles.
- Nous pouvons travailler main dans la main avec d'autres groupes environnementaux.

Mais avant tout, nous devons développer une spiritualité de la Création, une spiritualité que saint Ignace nous demande d'avoir, cherchant et trouvant Dieu en toutes choses. »

4. L'atelier CCC agit comme correspondant du Groupe de Travail ONU de New-York pour la CVX-France, et comme correspondant de la CVX-France pour ce Groupe de Travail en particulier dans le Plaidoyer (Advocacy) sur les problèmes de l'eau.

## Chapitre 2 : Un atelier structuré

### 5. Le fonctionnement

L'atelier « Chrétiens Coresponsables de la Création » (CCC) a été créé au sein de la CVX-France en 2000. Ses membres se retrouvent une fois par an au niveau national, et autant que de besoin autrement, ou dans les régions. (Voir point 2.2 de la Charte des ateliers).

Il rassemble des membres qui se sentent concernés par un aspect particulier de leur vie, celui de la coresponsabilité de la Création.

La participation à l'atelier CCC est le fruit d'un discernement personnel. L'atelier CCC, comme tout atelier CVX, est ouvert à des personnes qui n'appartiennent pas à la Communauté et qui se conforment à la Charte des Ateliers ainsi qu'à la présente Charte de l'atelier.

## 6. Les orientations

Au sein de l'atelier CCC, les membres prient, réfléchissent et agissent pour la mise en œuvre du développement responsable et solidaire en tant que chrétiens. Chaque membre de l'atelier est appelé individuellement à « *vivre simplement pour que tous puissent simplement vivre.* » (Gandhi), ce qui oblige à repenser les gestes quotidiens et à discerner les choix et les décisions avec le double objectif :

- d'être co-créateurs de la Création que Dieu a confiée aux hommes,
- de vivre joyeusement les défis de la solidarité par le respect et la protection de la Création.

Chaque membre de l'atelier est appelé à vivre les Principes Généraux de la Communauté et en particulier :

**PG 4 :** « Notre but est de devenir des chrétiens engagés, en portant témoignage des valeurs humaines et évangéliques qui, dans l'Église et la société, touchent à la dignité de la personne, au bien-être de la vie familiale et à l'intégrité de la Création. Nous sommes particulièrement conscients du besoin urgent de travailler pour la justice par une option préférentielle pour les pauvres et un style de vie simple qui exprime notre liberté et notre solidarité avec eux. »

**PG 6 :** « En nous rendant attentifs aux signes des temps et aux motions de l'Esprit, nous serons plus aptes à rencontrer le Christ en tout homme et en toute situation. »

**PG 8 :** « La Communauté nous pousse à proclamer la Parole de Dieu et à travailler à la réforme des structures de la société. » « Nous souhaitons contribuer de l'intérieur à l'évangélisation des cultures. »

### 6.1 Être co-créateurs

Chaque membre de l'atelier est appelé à convertir ses modes de consommation et de production en cohérence avec le respect de la création selon la Parole de Dieu.

La consommation « durable » invite, en premier lieu, les membres de l'atelier à prendre conscience des conséquences humaines, sociales, environnementales à court, moyen et long terme, en amont comme en aval, de tout acte de production, d'achat, de consommation, d'épargne..., et d'agir en conséquence, en cohérence avec leur foi en Dieu.

## 6.2 Vivre joyeusement les défis de la solidarité

Les membres de l'atelier considèrent comme le dit Benoît XVI dans son encyclique «Caritas in veritate» au point 48 (page 82 de l'édition Bayard Cerf Fleurus-Mame), que « *la nature est à notre disposition non pas comme « un tas de choses répandues au hasard » mais au contraire comme un don du Créateur qui en a indiqué les lois intrinsèques afin que l'homme en tire les orientations nécessaires pour « la garder et la cultiver » (Gn 2, 15). Toutefois, il faut souligner que considérer la nature comme plus importante que la personne humaine elle-même est contraire au véritable développement ».*

Dans son travail, l'atelier considère l'humanité comme partie intégrante de la Création. Ainsi, toute atteinte, toute blessure envers les hommes est perçue comme une atteinte à l'œuvre de Dieu. La Terre, la nature sont destinés à permettre à tout homme, présent et à venir, de vivre dignement.

L'atelier est attentif aux dérèglements sociaux et à l'inaccessibilité des ressources naturelles et agricoles pour une partie de l'humanité du fait d'une mauvaise gestion de la Création et de la recherche et l'accaparement inconsidérés de richesses par une minorité. La justice est un critère déterminant.

Avec le CCFD-Terre Solidaire, dont est membre la CVX, l'atelier recherche des points de convergences.

## 6-3 Proclamer dans la foi

La coresponsabilité de la Création est une chance pour revisiter notre expérience de foi, pour interroger notre espérance, pour repenser notre rapport entre foi et vie, pour trouver une nouvelle cohérence entre ce que nous croyons savoir et ce que nous voulons vivre par notre foi, et pour développer une vraie dimension relationnelle dans la société.

L'atelier proclame que la Création est bonne pour l'homme.

Agir comme co-créateurs est un chemin de libération et de salut.

## 7. La spiritualité ignatienne

La prière et la relecture de vie personnelles et communautaires, et plus généralement la spiritualité ignatienne dont la formation et la diffusion de la connaissance, sont privilégiées par les membres de l'atelier ; en particulier :

- pour discerner, dans leurs vies et au sein de la Communauté, les missions à mener,
- pour envoyer les membres en mission,
- pour soutenir dans leurs missions les membres de l'atelier,
- et pour évaluer leurs actions de coresponsables de la Création.

## 8. Prise de parole

La prise de parole ou tout autre acte public de l'atelier à l'extérieur de la Communauté, à travers des communications écrites ou orales, nécessite une validation nationale. Avant tout acte ou prise de parole au nom de la Communauté ou au nom de l'atelier, les membres en réfèrent à l'ES. A leur tour, les responsables de l'atelier en réfèrent systématiquement à l'ESN. (cf. point 2.10 de la Charte des ateliers).

## 9. L'équipe service

L'atelier CCC est animé par une Equipe Service (ES) de plusieurs personnes dont l'une en est le responsable, et d'un accompagnateur. Les membres de l'Equipe Service sont appelés au sein de l'atelier, de préférence lors d'un exercice de discernement communautaire, et confirmés par l'ESN. En dialogue avec l'Equipe Service, l'assistant national nomme un accompagnateur. Les membres de l'Equipe Service doivent être expérimentés dans la CVX, et membres de la Communauté. Ils sont appelés pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois.

L'atelier, par son Equipe Service, doit se donner des objectifs précis et concrets en accord avec l'Equipe Service des Ateliers (ESAt) qui coordonne, facilite et favorise la vie et la croissance de l'atelier

Un représentant des responsables d'atelier élus à l'ESAt est chargé de la communication et du soutien de l'atelier CCC.

L'ESAt est informée de toute nouvelle élection de responsable et des changements de coordonnées du responsable et des membres de l'équipe service de l'atelier.

Chaque année, l'ESAt réunit tous les responsables d'ateliers pour un bilan mais aussi pour contribuer à la coordination entre ateliers et pour faciliter la communication et la mise en œuvre éventuelle d'actions communes. Cette relecture commune favorise les échanges de « bonnes pratiques » et permet au « Corps apostolique » de se structurer.

L'ESAt est attentive aux interpellations de l'atelier et s'assure que des réponses leur soient données.

## 10. Modification de la Charte

Toute modification de la présente Charte de l'atelier CCC se fera en accord entre l'Equipe Service de l'atelier CCC et l'Équipe Service Nationale, à l'initiative de l'une ou de l'autre.

\* **Annexe.** Charte des Ateliers de la CVX-France, sur le site de CVX France :

<http://cvx.dev.flare.actunet.com/files/articlesfichiers/charte%20des%20ateliers-WEB2.pdf>

ou rubrique communauté, ateliers